



Cofinancé par
l'Union européenne

Le nouveau programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen pluriannuel de développement rural visant à soutenir des projets innovants de développement durable qui répondent à la stratégie « **Tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique** » définie par les acteurs du territoire.

Pour la programmation LEADER 2023-2027, le territoire du Pays de La Châtre en Berry bénéficie d'une enveloppe de **728 000€** pour soutenir financièrement des initiatives locales s'inscrivant dans les enjeux de développement de la stratégie LEADER.

Qui décide d'attribuer les aides ?

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est responsable de la mise en œuvre du programme Leader. L'organe décisionnel du GAL est le Comité de Programmation. Cette instance est composée d'un collège public (8 membres) et d'un collège privé (représentant plus de 50% des membres soit 9 membres).

Le Président du GAL est M. François DAUGERON et M. Jean-Claude MOREAU en est le Co-Président.

Qui peut en bénéficier ?

Tout porteur de projets public, privé ou associatif, sous réserve de :

- Être implanté sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry
- Disposer de cofinancements publics nationaux
- S'inscrire dans l'une des fiches actions du programme Leader du Pays (site internet du Pays de La Châtre en Berry pour retrouver les éléments détaillés des fiches actions)

Votre projet doit s'inscrire dans l'une des fiches actions regroupées et présentées ci-dessous :

AXE 1 : Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

Action n°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)

AXE 2 : Relocaliser et reterritorialiser l'économie

Action n°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises

Action n°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion

AXE 3 : Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

Action n°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable

Axe transversal :

Action n°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes

Action n°6 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale

Action n°7 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne

Le GAL est l'interlocuteur de proximité des porteurs de projets et il assure l'accompagnement technique et administratif.

Informations complémentaires :

sur le site internet du Pays de La Châtre en Berry : www.pays-lachatre-berry.com

ou au secrétariat du Pays au 02 54 62 00 72